



COMMUNIQUE DE PRESSE

Face aux difficultés rencontrées par les jeunes rhônalpins et aux problématiques de recrutement des entreprises, la CGPME, l'AGEFOS PME et l'URML s'engagent dans une convention régionale visant la professionnalisation et l'accès à l'emploi des jeunes.

L'accord signé le 2 décembre 2011 par Monsieur François TURCAS, Président de la CGPME Rhône-Alpes, Monsieur Nicolas JIMENEZ, Président de l'AGEFOS PME Rhône-Alpes et Monsieur Jacky DARNE, Président de l'Union Régionale des Missions Locales de Rhône-Alpes répond aux enjeux suivants :

- Permettre aux TPE/PME à la recherche de collaborateurs d'accéder au potentiel de compétences suivies par les Missions Locales.
- Promouvoir la conclusion des contrats de professionnalisation en facilitant l'adéquation entre offre et recherche d'emplois et conformément à l'engagement des partenaires sociaux, en particulier pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi et en situation difficile.
- Amener les conseillers en insertion à se professionnaliser dans la relation avec les TPE et PME et ainsi les aider à réussir leurs recrutements, agir contre les discriminations en proposant aux entreprises des profils plus diversifiés.

Cet accord régional s'inscrit dans le prolongement de l'expérimentation « *Passerelle Jeunes PME* » conduite de juin 2009 à décembre 2010 par la CGPME et l'AGEFOS PME Rhône-Alpes, avec les Missions Locales de Lyon et de Villefranche sur Saône. Ce dispositif visant l'accès des jeunes à l'alternance, qui a bénéficié à 356 jeunes dont 93 ont accédé à une expérience en entreprise.

Fort de cette expérience réussie, la présente convention entre la CGPME, l'AGEFOS PME et l'URML prévoit notamment :

- Le développement croisé de compétences entre les réseaux sur les spécificités du public jeune et les dispositifs relevant du champ d'intervention de l'OPCA
- Le développement d'une connaissance mutuelle des acteurs
- Le développement de l'insertion professionnelle des jeunes suivis par les Missions Locales et la promotion de parcours en articulant les différentes mesures au bénéfice des jeunes : interventions communes en direction de chefs d'entreprise, diffusion d'opportunités d'alternance, mise en place du tutorat externe, activation du dispositif Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE)...
- Le renouvellement et élargissement à de nouveaux territoires de l'expérimentation « *Passerelle Jeunes PME* » au regard des axes d'amélioration retenus